

Le ministère a décidé de maintenir la date initiale d'application de la réforme du Diplôme Universitaire de Technologie (DUT). **Le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) devra donc entrer en vigueur à la rentrée 2021 et ce, en dépit des nombreuses critiques portant sur le rythme d'adoption d'une mesure bouleversant le contenu et l'organisation des formations.** À la suite des prises de position des différentes instances composant le « réseau des IUT », le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) a également demandé, le 19 mai dernier, le report de la date d'ouverture du BUT d'au moins un an.

Comme partout dans l'ESR, les équipes pédagogiques et administratives ont été mobilisées pour faire face aux implications de la crise sanitaire sur le 2<sup>nd</sup> semestre et se mobilisent actuellement pour « préparer » la rentrée, dont on peine d'ailleurs à voir comment respecter le carcan du fumeux 20/80 imposé par la direction de l'Université. **Spécificité des IUT, la relation au « monde professionnel », qui s'opère au travers des projets tutorés et des stages ainsi que des enseignements dispensés par des intervenant.es extérieur.es, a été sérieusement chamboulée par le confinement**, amenant nombre de départements à décider par exemple la neutralisation de l'immersion professionnelle obligatoire des étudiant.es. Le rétablissement de ce lien avec les structures partenaires des formations risque d'être difficile l'année prochaine, en raison à la fois des modalités radicales d'enseignement à distance prévues pour septembre mais aussi des conditions de reprise de l'activité post-confinement. Dans l'urgence de survie économique « post-crise », certaines d'entre elles auront d'autres priorités que d'accueillir nos stagiaires ou embaucher nos étudiant.es nouvellement diplômé.es.

Maintenir le calendrier initial, avec seulement quelques ajustements à la marge, alors que les incertitudes sont grandes quant au déroulement de l'année universitaire à venir, illustre à nouveau **la conception verticale du pouvoir du gouvernement et des technocrates du ministère, méprisant la délibération et la décision collectives au plus près du terrain.** Dans sa lettre au personnel de l'ESR, la ministre nous avait d'ailleurs déjà prévenu : la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), qui avait été tant combattue par le personnel (en même temps que le projet de réforme des retraites – qui, lui, ne semble pas pour l'heure avoir survécu au Covid-19), sera quand même appliquée. Tout le monde commence à saisir qu'avec ce Président et ce gouvernement, le retour à l'anormal risque d'être brutal !

Maintien du calendrier donc pour cette réforme majeure de la formation universitaire et technologique. Revoyant de fond en comble le programme pédagogique, le BUT sera délivré au terme de trois ans de formation, contrairement aux deux années nécessaires pour obtenir un DUT, et bien évidemment à moyens constants... On vous épargnera, une fois n'est pas coutume, les jeux de mots footballistiques ou les références à une émission de télé-réalité que pourrait nous inspirer cette réforme, pour souligner néanmoins ce que la nouvelle dénomination du diplôme et la logique par « blocs de compétences », entendus comme des « savoirs agir complexes », disent de **l'alignement de la formation dispensée dans les IUT sur les intérêts du secteur privé entrepreneurial.** La professionnalisation des étudiant.es, objectif central du DUT, s'accroît avec le BUT, en augmentant significativement le nombre d'heures dédiées aux projets tutorés ainsi que la durée des stages, au détriment des « savoirs académiques » qui en viennent quasiment à être désignés de manière péjorative.

Supplantant la logique par « qualification », **l'idéologie de la compétence**, émergente dans les entreprises au cours des années 1980-1990, pénètre l'ensemble des services publics, et en

particulier le système éducatif, pour convertir les élèves et les étudiant.es (ainsi que les enseignant.es) à l'**individualisme concurrentiel propre à l'ère du management**. L'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur doivent se plier aux normes de l'« employabilité » du salariat édictée par les officines patronales, les entreprises pouvant ainsi faire plus facilement leur marché dans les « blocs de compétence » validés par les « apprenant.es ».

Essorées par les effets du confinement, dans l'incertitude par rapport à la rentrée, les équipes pédagogiques et administratives vont devoir s'impliquer « en même temps » dans l'élaboration du BUT pour septembre 2021. Sans parler du fait que, à l'Université de Caen Normandie, on sort à peine d'une fusion des IUT imposée par la direction sortante. La crise sanitaire a au passage permis de constater le caractère bureaucratique de ce mécano institutionnel, les chef.fes de département sortant épuisé.es de leur marathon de réunions...

Où est l'urgence ?

**SUD Éducation – Solidaires**

- - -

Pour information, une pétition circule pour demander le report du BUT :  
<https://www.unepetition.fr/report-du-but-en-2022>